

Comprendre les améliorations apportées à l'information sur le coût total dans votre relevé BMOII

Qu'est-ce que l'obligation d'information sur le coût total?

L'obligation d'information sur le coût total est une initiative lancée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) dans le but d'offrir aux investisseurs une ventilation plus claire et plus complète de leurs coûts de placement chaque année; y compris les frais liés aux fonds d'investissement. Ce changement vise à améliorer la transparence, afin d'aider les investisseurs à avoir une meilleure vue d'ensemble de ce qu'ils paient et à prendre de meilleures décisions de placement.

À quoi sert l'obligation d'information sur le coût total?

L'obligation d'information sur le coût total vous aide à comprendre le coût total de vos placements. Cela facilite les entretiens sur vos fonds d'investissement et favorise la compréhension.

Quand ces changements entrent-ils en vigueur?

Ces changements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Vos relevés du quatrième trimestre devraient prendre en compte les changements.

Comment vos relevés changeront-ils à la suite des améliorations apportées à l'obligation d'information sur le coût total?

À compter du 1^{er} janvier 2026, les courtiers en fonds d'investissement (y compris BMO Investissements Inc. [BMOII]) vous fourniront une vue d'ensemble de la section Frais payés aux gestionnaires de fonds d'investissement sur votre relevé de fonds d'investissement. Si vous avez effectué le rachat intégral de vos comptes de fonds d'investissement et que votre solde est nul à la fin du trimestre, vous recevrez les nouveaux relevés de fonds d'investissement, conformément aux

changements apportés à l'égard de l'obligation d'information sur le coût total. Une fois le compte fermé, aucun autre relevé ne vous sera envoyé. Des relevés améliorés seront envoyés chaque année pour tous les comptes actifs pour la période de déclaration du 31 décembre (relevé du quatrième trimestre).

Est-ce que ça me coûtera plus cher?

Il est important de noter qu'il n'y a pas de frais nouveaux ou supplémentaires – tous les frais figurant dans le rapport sur les frais et les autres formes de rémunération mis à jour ont toujours fait partie des coûts de placement de l'investisseur. Ce qui change, c'est que les frais sont maintenant plus transparents et seront clairement divulgués dans un seul document.

Dois-je faire quelque chose?

Il n'y a aucune mesure à prendre. Il s'agit d'une mise à jour automatique de vos relevés aux fins de respect des nouvelles exigences réglementaires.

Voici les changements à venir en ce qui concerne l’obligation d’information sur le coût total

A) Dans votre relevé précédent, la section **Sommaire des frais annuels** deviendra la section **Vos frais et notre rémunération (\$ CA)**. Il n’y a pas de frais nouveaux ou supplémentaires. Nous vous facilitons simplement la tâche en vous fournissant dans un seul document tous les renseignements relatifs aux frais payés pour détenir des fonds d’investissement.

Mise en page du relevé précédent

Vos taux de rendement personnalisés

1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis l’ouverture du compte*
10,88 %	25,13 %	45,08 %	125,00 %	167,14 %

*Votre compte a été ouvert le 00 mois 20XX.

Vos taux de rendement personnels indiquent la croissance ou la baisse de la valeur de vos placements au cours des périodes ci-dessus. Veuillez consulter la section des **renseignements importants concernant votre compte** à la fin du présent relevé pour obtenir de plus amples renseignements sur le calcul de votre taux de rendement personnalisé.

Lorsqu’un compte est ouvert depuis moins d’un an, le taux de rendement personnel n’a pas été déclaré. Dans le cas des comptes inactifs (solde nul) ou dont les soldes étaient très faibles pendant une partie de l’année, mais qui ont été réactivés ou provisionnés au cours de l’année, le taux de rendement personnel fondé sur la méthode pondérée en fonction de la valeur peut produire des résultats qui semblent inhabituels en raison du moment où les flux de trésorerie sont calculés.

A Vos frais et notre rémunération (\$ CA)

Cette section résume les frais que nous* recevons à l’égard de votre compte. Les frais proviennent de sources distinctes : il y a ceux que nous vous facturons directement et ceux que nous recevons du gestionnaire de vos fonds d’investissement.

Frais que vous avez payés directement¹		Autres frais que nous avons reçus	
6 Frais d’administration annuels du compte enregistré (taxes comprises)	10,00 \$	4 Frais de service de BMO Fonds d’investissement²	100,00 \$
7 Frais de transfert sortant	150,00 \$	5 Commissions de suivi pour les fonds offerts par des tiers	50,00 \$
8 Frais du programme Privilège de BMO perçus (taxes comprises)	200,00 \$		
Frais du programme Privilège de BMO accumulés (taxes en sus)	400,00 \$		
Total des frais que vous avez payés directement**	360,00 \$	Total des autres frais que nous avons reçus	150,00 \$

* « Nous » s’entend de BMO Investissements Inc. ou de la Banque de Montréal, sociétés membres de BMO Groupe financier.

** Des frais d’administration annuels de 10 \$ (plus taxes) sont exigés pour chaque régime (dont les REER et les REEE). Ces frais peuvent être différents si vous investissez par l’intermédiaire d’un autre courtier. Des frais de 50 \$ (plus taxes) peuvent s’appliquer au transfert vers une autre institution d’une partie ou de la totalité d’un régime enregistré. Ces frais peuvent être différents si vous investissez par l’intermédiaire d’un autre courtier.

¹ Vous avez payé ces frais directement à BMO Investissements Inc.

² Les fonds d’investissement versent aux gestionnaires de portefeuille des frais relatifs à la gestion quotidienne de leurs activités et opérations. À même les frais de gestion que BMO Investissements Inc. reçoit en tant que gestionnaire, elle paie à la Banque de Montréal des frais de service qui couvrent ce qu’il en coûte à celle-ci pour que son personnel vende des fonds d’investissement BMO dans ses succursales ainsi que des coûts connexes. Les frais de service correspondent à notre estimation des recettes attribuables aux services de placement que vous recevez. On ne vous impute pas directement les frais de service précités, mais ces montants vous touchent au sens où ils réduisent le rendement du fonds. L’information sur les frais de gestion et autres frais relatifs à vos fonds d’investissement figure dans le prospectus simplifié et l’Aperçu du fonds de chaque fonds.

Personnes ayant un lien avec votre compte

Type	Nom
Bénéficiaire(s)	PRÉNOM NOM

Mise en page améliorée du relevé

A Vos frais et notre rémunération (\$ CA)

Des changements réglementaires récents ont amélioré la communication de l’information que vous recevez au sujet des coûts liés à la propriété de fonds d’investissement. Ces changements font en sorte que la façon dont nous présentons vos coûts et vos frais peut sembler différente. Dans cette section, vous verrez maintenant les coûts que vous nous payez directement (BMO Investissements Inc.) et aux gestionnaires de fonds d’investissement pour les fonds que vous détenez. Les frais que vous payez pour vos placements sont soit facturés indirectement et pris en compte dans la valeur actuelle de vos placements, soit facturés directement au moyen de rachats de parts. Les frais réduisent vos profits ou augmentent vos pertes. Ces coûts des fonds ne sont pas nouveaux, mais ils sont maintenant établis en dollars afin de vous donner une meilleure idée du coût total de vos placements. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site suivant : **<Insérer l’URL ici>**

Frais payés aux gestionnaires de fonds d’investissement	Montant
2 Frais d’opération à court terme²	100,00 \$
3 Frais de vente différés³	50,00 \$
1 Frais des fonds¹	300,00 \$
4 Moins : frais de service qui nous sont payés par BMO Fonds d’investissement⁴	-100,00 \$
5 Moins : les commissions de suivi qui nous sont versées par les gestionnaires de fonds d’investissement tiers⁵	-50,00 \$
Frais nets que vous avez payés à tous les gestionnaires de fonds d’investissement	300,00 \$

Frais payés à BMO Investissements Inc.	Montant
6 Frais d’administration des régimes enregistrés⁷	10,00 \$
7 Frais de transfert sortant⁸	150,00 \$
8 Frais du programme Privilège de BMO perçus	200,00 \$
4 Frais de service que nous avons reçus de BMO Fonds d’investissement (inclus dans les frais de gestion de fonds ci-dessus)	100,00 \$
5 Commissions de suivi que nous avons reçues de gestionnaires de fonds d’investissement tiers	50,00 \$
Total que nous avons reçu pour les conseils et les services que nous vous avons fournis	510,00 \$
Le coût total de vos placements en 20XX :	810,00 \$

8 Renseignements sur les frais du programme Privilège de BMO :	Montant
Frais du programme Privilège de BMO perçus (taxes en sus)	174,00 \$
Montant des taxes sur les frais du programme Privilège de BMO	26,00 \$
Frais du programme Privilège de BMO perçus (taxes comprises)	200,00 \$

¹ **Frais des fonds**: Les frais liés au fonds comprennent les frais de gestion, qui eux-mêmes incluent les frais de service ou les commissions de suivi qui nous sont versés. Les frais de gestion sont chargés de manière indirecte et sont reflétés dans les valeurs courantes de vos fonds d’investissement, chacun étant lié à des frais différents qui réduisent le rendement de leur fond respectif. Le montant indiqué ci-dessus correspond au montant total estimé en dollars que vous avez payé en frais de fonds pour tous les fonds d’investissement que vous déteniez l’an dernier. Ce montant dépend des frais de chacun de vos fonds et du montant que vous avez investi dans chacun d’eux. Le total des frais déclarés peut ne pas comprendre les renseignements sur les coûts des fonds d’investissement nouvellement établis. Les frais des fonds sont également exprimés sous forme de pourcentage annuel de la valeur totale du fonds (ratio des frais du fonds), qui est la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d’opérations (RFO) du fonds. Vous trouverez ci-dessous des renseignements supplémentaires sur les pourcentages du ratio des frais des fonds pour chaque fonds que vous détenez.

² **Frais d’opération à court terme** : (Peut s’appliquer aux clients qui rachètent ou substituent des titres dans les 30 jours suivant l’achat ou la substitution de fonds) Les frais que vous avez payés directement à BMO Fonds d’investissement sont déduits du produit que vous avez reçu pour la substitution ou le rachat du fonds d’investissement dans les 30 jours suivant son achat ou la substitution antérieure. Des renseignements sur ces frais et sur d’autres frais se trouvent dans le prospectus simplifié ou dans l’Aperçu du fonds pour chaque fonds d’investissement mis à disposition au moment de l’achat.

³ **Frais de rachat sur les placements à frais de vente différés (DSC)** : (Peut s’appliquer aux clients qui détiennent des fonds de tiers lorsque des frais de vente différés s’appliquent) Les frais que vous avez payés directement à un gestionnaire de fonds d’investissement tiers sont déduits du produit que vous avez reçu pour le rachat de vos parts ou actions d’un fonds acheté en vertu d’une option de frais de vente différés (RCSO) avant la fin du barème des frais de rachat. Des renseignements sur ces frais et sur d’autres frais se trouvent dans le prospectus simplifié ou dans l’Aperçu du fonds pour chaque fonds d’investissement mis à disposition au moment de l’achat.

⁴ **Frais de service** : Les gestionnaires de fonds d’investissement reçoivent des fonds d’investissement des frais pour la gestion des fonds au moyen de frais indirects que vous payez. BMO Investissements Inc. reçoit des frais de gestion à titre de gestionnaire de fonds de BMO Fonds d’investissement, avec lesquels nous payons des frais de service à la Banque de Montréal pour couvrir les coûts des employés qui fournissent des services et des conseils liés aux fonds d’investissement BMO dans les succursales de la Banque de Montréal et à d’autres coûts connexes.

⁵ **Commissions de suivi** : Les gestionnaires de fonds d’investissement tiers nous versent des commissions de suivi continues au moyen de frais indirects que vous payez pour les services et les conseils que nous vous offrons en tant que courtier en fonds d’investissement, à l’égard des fonds d’investissement tiers que vous détenez.

⁶ **Programme Privilège de BMO** : (Peut s’appliquer si vous êtes inscrit au programme Privilège) Les frais du programme Privilège de BMO que vous avez payés sont fondés sur le total des actifs détenus dans vos comptes de BMO Investissements Inc. Pour en savoir plus sur le programme Privilège de BMO pour investisseurs, veuillez consulter la brochure BMO Investissements Inc. – Modalités. [bmo.com/pdf/ml/prospectus/fr/5142896_BMOII_disclosure_booklet.pdf](https://www.bmo.com/pdf/ml/prospectus/fr/5142896_BMOII_disclosure_booklet.pdf)

⁷ Des frais d’administration annuels de 10 \$ (plus taxes) sont exigés pour chaque compte REER ou REEE.

⁸ Si vous transférez la totalité ou une partie de votre compte enregistré à une autre institution financière, des frais de transfert sortant (plus les taxes applicables) pourraient vous être facturés par BMO Investissements Inc. Si les frais de transfert sortant sont facturés, ils sont indiqués dans cette section. Ces frais peuvent être différents si vous investissez par l’intermédiaire d’un autre courtier.

Il y a trois nouveaux éléments :

- 1) **Les frais des fonds** comprennent les frais de gestion (y compris les frais de service ou les commissions de suivi, qui sont payés à BMOII) qui sont facturés indirectement et qui sont pris en compte dans les valeurs actuelles de vos placements dans vos fonds d'investissement, chaque fonds ayant ses propres frais qui réduisent son rendement. Le montant indiqué ci-dessus correspond au montant total estimé en dollars que vous avez payé en frais de fonds pour tous les fonds d'investissement que vous déteniez l'an dernier. Ce montant dépend des frais de chacun de vos fonds et du montant que vous avez investi dans chacun d'eux. Le total des frais du fonds peut ne pas comprendre les coûts des fonds d'investissement nouvellement établis, car il n'y a pas suffisamment de données sur sa valeur et ses frais moyens au cours de la période de déclaration. Les frais des fonds sont également exprimés sous forme de pourcentage annuel de la valeur totale du fonds (ratio des frais du fonds), qui est la somme du ratio des frais de gestion (RFG) et du ratio des frais d'opérations (RFO) du fonds. Il n'y a pas de frais nouveaux ou supplémentaires – tous les frais ont toujours fait partie des coûts de placement d'un investisseur. Ce qui change, c'est que les frais seront désormais clairement indiqués dans un document.
- 2) **Frais d'opération à court terme** : Ces renseignements ne s'afficheront dans votre relevé que s'ils vous concernent. Vous pourriez avoir à payer des frais d'opération à court terme (p. ex. jusqu'à 2 % de la valeur du rachat ou du transfert que vous décidez d'effectuer) si vous vendez ou échangez des parts d'un fonds dans un certain délai (p. ex. 30 jours) après les avoir achetées ou échangées.
- 3) **Frais de vente différés** : Ces renseignements ne figureront dans votre relevé que s'ils s'appliquent. Ces frais peuvent vous être facturés si vous détenez des fonds de tiers pour lesquels des frais de vente différés sont applicables. Les frais que vous avez payés directement à un gestionnaire de fonds d'investissement tiers sont déduits du produit que vous avez reçu pour le rachat de vos parts ou actions d'un fonds acheté en vertu d'une option de frais de vente différés (FVD) avant la fin du barème des frais de rachat. Des renseignements sur ces frais et sur d'autres frais se trouvent dans le prospectus simplifié ou dans l'Aperçu du fonds pour chaque fonds d'investissement mis à disposition au moment de l'achat.

Éléments existants figurant dans vos relevés :

- 4) **Frais de service** : Les gestionnaires de fonds d'investissement reçoivent des fonds d'investissement des frais pour la gestion des fonds au moyen de frais indirects que vous payez. BMO Investissements Inc. reçoit des frais de gestion à titre de gestionnaire de fonds de BMO Fonds d'investissement, avec lesquels nous payons des frais de service à la Banque de Montréal pour couvrir les coûts des employés qui fournissent des services et des conseils liés aux fonds d'investissement BMO dans les succursales de la Banque de Montréal et à d'autres coûts connexes.
- 5) **Commission de suivi** : Les gestionnaires de fonds d'investissement reçoivent des fonds d'investissement des frais pour la gestion des fonds au moyen de frais indirects que vous payez. BMO Investissements Inc. reçoit des frais de gestion à titre de gestionnaire de fonds de BMO Fonds d'investissement, avec lesquels nous payons des frais de service à la Banque de Montréal pour couvrir les coûts des employés qui fournissent des services et des conseils liés aux fonds d'investissement BMO dans les succursales de la Banque de Montréal et à d'autres coûts connexes.
- 6) Les **frais d'administration d'un régime enregistré** sont des frais d'administration annuels (plus taxes) exigés pour chaque REER et REEE. Ces frais peuvent être différents si vous investissez par l'intermédiaire d'un autre courtier.
- 7) Des **frais de transfert sortant** peuvent s'appliquer lorsque vous transférez la totalité ou une partie de votre compte enregistré à une autre institution financière. Des frais de transfert sortant (plus les taxes applicables) pourraient vous être facturés par BMO Investissements Inc. Si les frais de transfert sortant sont facturés, ils sont indiqués dans cette section. Ces frais peuvent être différents si vous investissez par l'intermédiaire d'un autre courtier.
- 8) **Frais du programme Privilège de BMO perçus** : (peuvent s'appliquer si vous êtes inscrit au programme Privilège) Les frais du programme Privilège, plus les taxes applicables, sont associés aux placements de série F détenus dans des comptes du programme Privilège et sont payés directement par vous, au lieu d'être payé indirectement par vous au moyen des frais de gestion payés au gestionnaire de fonds. Pour en savoir plus sur le programme Privilège de BMO pour investisseurs, veuillez consulter la brochure BMO Investissements Inc. – Modalités. bmo.com/pdf/mf/prospectus/fr/5142896_BMOII_disclosure_booklet.pdf ou vous adresser à votre planificateur financier.